

AIDES EMPLOI-FORMATION

# AIDE INDIVIDUELLE RÉGIONALE VERS L'EMPLOI

*Le coût d'une formation professionnelle peut être un frein à des ambitions professionnelles ou à des désirs de reconversion. L'AIRE vous permet d'accéder plus facilement à l'emploi en finançant une partie de votre formation.*

## POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur :

[www.iledefrance.fr/laide-individuelle-regionale-vers-emploi-finance-votre-formation-professionnelle](http://www.iledefrance.fr/laide-individuelle-regionale-vers-emploi-finance-votre-formation-professionnelle)



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AIDE ?

- Faciliter l'accès, le retour à l'emploi ou la hausse du niveau de qualification des demandeurs d'emploi franciliens
- Compléter l'offre de formation collective de la Région Île-de-France

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les franciliens demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et en priorité les demandeurs d'emploi de longue durée, les personnes reconnues travailleur handicapé (RQTH) et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Les demandeurs inscrits à Pôle emploi et bénéficiaires de l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ACRE).

## POUR QUEL TYPE DE FORMATION ?

Toute formation menant à une certification professionnelle jusqu'au bac+7 et associée à un code "Certif info" excepté les formations déjà financées par la Région dans son offre collective et disponibles sur [formpro.oriane.info](http://formpro.oriane.info)

**Attention, le nombre d'aides est désormais limité à 40 par organisme de formation et par année civile. Pensez à bien vous faire préciser par l'organisme qu'il n'a pas déjà atteint ce plafond.**

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

La demande se fait sur initiative du demandeur qui est accompagné par l'organisme de formation choisi.